

La sous-épreuve U52 et la situation professionnelle de référence

I- Extrait du Référentiel

1/ La sous-épreuve U52 :

Elle permet d'évaluer le groupe de compétences n°7 : "Management d'une équipe".

« Elle s'appuie sur une situation professionnelle de référence figurant dans la circulaire nationale d'organisation de l'examen. La situation professionnelle de référence est identique pour les candidats évalués en CCF comme pour ceux évalués sous forme ponctuelle.

Cette situation professionnelle de référence **est complétée localement par des questions et/ou des problèmes à résoudre** afin de constituer l'ensemble des supports d'interrogation. »

Elle permet de vérifier les compétences dans les domaines suivants :

- identification des besoins en personnel ;
- participation au recrutement ;
- participation à l'organisation du travail ;
- animation d'une équipe et gestion des conflits individuels ;
- contrôle de l'activité des membres de l'équipe et évaluation des performances.

2/ Les critères d'évaluation sont les suivants :

- la qualité du repérage des besoins en personnel ;
- la qualité du processus de recrutement ;
- la pertinence de l'identification des besoins en formation ;
- l'efficacité de l'organisation du travail ;
- le respect des réglementations en vigueur ;
- la pertinence et la justesse des tableaux de bord ;
- la qualité de l'animation de l'équipe ;
- la qualité de la communication managériale.

3/ Les modalités d'évaluation

A- Contrôle en cours de formation

L'évaluation se déroule au cours de la deuxième année de formation. Elle prend la forme d'une situation d'évaluation orale pouvant comporter plusieurs séquences sous la forme d'entretien précédé d'un temps de préparation.

La commission d'évaluation est composée du professeur ayant en charge l'enseignement "Management d'une équipe" et d'un professionnel ou à défaut d'un deuxième professeur en charge des enseignements professionnels en STS Transport et prestations logistiques.

B- Forme ponctuelle

Préparation : 1 heure

Entretien : 20 minutes

Le candidat dispose d'une heure de préparation, puis de 20 minutes d'oral : 10 minutes au maximum sont consacrées aux réponses aux questions posées dans le sujet et le temps restant à un entretien avec le jury.

La commission d'évaluation est composée du professeur ayant en charge l'enseignement "Management d'une équipe" et d'un professionnel ou à défaut d'un deuxième professeur en charge des enseignements professionnels en STS Transport et prestations logistiques.

II- La situation professionnelle de référence

1/ Le sujet

Il présente une entreprise avec différentes annexes utiles permettant de construire une multitude de questions, qui mettent en œuvre une ou plusieurs compétences à évaluer.

2/ Le questionnement

Chaque question présente :

- le contexte
- la durée indicative de préparation et de présentation

La question ou le cumul des questions doit respecter le temps de préparation et de présentation de l'épreuve.

3/ Le temps de préparation

Le temps de préparation doit respecter le règlement d'examen qui donne un temps de préparation maximal d'une heure et inclut :

- La compréhension de la question
- La lecture de la situation professionnelle de référence
- Le repérage des informations utiles
- La préparation de la réponse

4/ L'entretien

Le (ou la) candidat(e) a préparé une ou plusieurs questions données dans le temps de préparation. L'entretien est de 20 mn maximum dont 10 mn, dans un premier temps, consacré aux réponses du candidat.